

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité territoriale Alpes-Maritimes
Nice Leader – Tour Hermès
64/66 route de Grenoble
06200 Nice

Nice, le 20 octobre 2015

Société PER TOUGIOU

Le sophora bas lot 12,

110 Route de la Baronne,

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

A l'attention de Mme RICCI

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement :

Réf. : Suite des visites d'inspection du 14/08/2015 et du 21/08/2015

P.J. : Copie du rapport référencé Nice-Sub3/DR/2015.096 adressé à Monsieur le Préfet

LRAR

Madame la Directrice,

Pour le respect de vos droits, je vous adresse ci-joint, conformément aux dispositions des articles L.514-5 et L.171-6 du code de l'environnement, une copie du rapport adressé à Monsieur le Préfet dans le cadre des dispositions des articles L.171-7 et L.171-8-I du code de l'environnement comme suite aux visites d'inspection de votre site de Carros menées le 14/08/2015 et le 21/08/2015.

Vos observations éventuelles doivent être adressées au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception du présent courrier à l'adresse suivante :

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général
CADAM
147, Route de Grenoble
06286 NICE cedex 3

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.